

LIMOGES METROPOLE – COMMUNAUTE URBAINE

Du **27 MAI 2020**

Le Président de la Communauté urbaine,

Arrêté de mis à jour du Plan Local
d'Urbanisme de la commune du Palais-
sur-Vienne.

N°202000170

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-60 et
R.153-18,
VU la délibération en date du 18 février 2020 approuvant le Plan
Local d'Urbanisme du Palais-sur-Vienne,
VU notamment les documents annexées,
CONSIDERANT, qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du
dossier du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Palais-sur-
Vienne.

ARRETE

ARTICLE 1 : Les annexes du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Palais-sur-Vienne sont mises à jour au vu des documents annexés au présent arrêté. Les mises à jour concernent les Servitudes d'Utilité Publique et plus particulièrement le site de l'ancienne friche industrielle Wattelez située au lieu-dit « Le Puy Moulinier ».

ARTICLE 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie du Palais-sur-Vienne et au siège de Limoges Métropole – Communauté urbaine à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie du Palais-sur-Vienne et au siège de Limoges Métropole – Communauté urbaine, durant un mois.

Fait à Limoges, 19 rue Bernard PALISSY, le 27 mai 2020

Le Président,

Jean-Paul DURET

Affiché le 28.05.2020

Le Président,

Jean Paul DURET